
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

A la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à l'avenue du Temple

Renens, le 2 octobre 2014/nsic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 19 juin 2014, M. le Conseiller communal Richard Neal a posé au Conseil communal une question relative à l'utilisation des places de parc signalées "bus scolaire" à l'avenue du Temple et dans le reste de la ville ainsi qu'à la signalisation manquante sur ces places.

Les places jaunes situées aux abords de plusieurs écoles de la Commune sont souvent utilisées, le soir, comme places de parc pour des véhicules privés. Il en résulte dès lors des difficultés de croisement surtout à l'avenue du Temple limitée à 30 km/h.

En automne 2013, le Service de la Culture-Jeunesse-Sport a approché la PolOuest afin de lui faire part du problème de place de stationnement pour le bus scolaire communal qui ne parvenait pas à s'arrêter. Il s'agissait de définir un endroit adéquat auprès de chaque établissement scolaire permettant de prendre en charge ou déposer les élèves en toute sécurité. Ces places répondent ainsi aux mesures préventives et limitent ainsi les risques d'accidents, surtout vis-à-vis des enfants en bas âge. Elles ont été balisées dès la publication dans la FAO, selon la procédure en vigueur, permettant ainsi de répondre à ce besoin dans les meilleurs délais.

Pour répondre à la question de M. Neal, il faut mentionner que les travaux d'aménagement ne sont pas terminés. En effet des panneaux de signalisation viendront compléter le marquage et interdiront le stationnement en tout temps, afin de ne pas créer de gêne sur la chaussée.

Les seules exceptions seront à la rue du Simplon ainsi qu'au chemin de la Roche où le stationnement sera autorisé le soir dès 19h00 et jusqu'à 06h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à l'avenue du Temple.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Nicolas Servageon